

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

**26204**

**Conception, fourniture, installation et mise  
en service d'un système de sonorisation  
extérieure destiné au centre-ville de Lorient**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 28 Septembre 2026 à 12 :00 (midi)**



**REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION**

**L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société**

**SOMMAIRE**

|     |                                                              |    |
|-----|--------------------------------------------------------------|----|
| 1.  | Objet et étendue de la consultation .....                    | 3  |
| 1.1 | - Objet.....                                                 | 3  |
| 1.2 | - Mode de passation et type de contrat .....                 | 3  |
| 2.  | Conditions de la consultation.....                           | 3  |
| 2.1 | - Délai de validité des offres.....                          | 3  |
| 2.2 | - Mode de dévolution.....                                    | 3  |
| 2.3 | - Variantes .....                                            | 3  |
| 3.  | Conditions relatives au contrat .....                        | 3  |
| 3.1 | - Durée du contrat - délai d'exécution.....                  | 3  |
| 3.2 | - Sous-traitance – Tâches essentielles .....                 | 4  |
| 3.3 | - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 4  |
| 4.  | Contenu du dossier de consultation .....                     | 4  |
| 5.  | Présentation des candidatures et des offres.....             | 4  |
| 5.1 | - Documents à produire .....                                 | 4  |
| 6.  | Conditions d'envoi des plis .....                            | 7  |
| 7.  | Analyse des candidatures et des offres .....                 | 8  |
| 7.1 | - Sélection des candidatures .....                           | 8  |
| 7.2 | - Attribution des marchés .....                              | 8  |
| 7.3 | - Négociation éventuelle.....                                | 9  |
| 8.  | Renseignements complémentaires .....                         | 9  |
| 8.1 | - Points de contact .....                                    | 9  |
| 8.2 | - Voies de recours.....                                      | 10 |

## 1. Objet et étendue de la consultation

---

### 1.1 – Objet

La présente consultation concerne : la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de sonorisation extérieure destiné au centre-ville de Lorient.

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère environnemental dans les conditions d'exécution du marché, en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique et de l'article 7 du CCAG de fournitures courantes et de services et définis à l'article **1.7** du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### 1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Le marché n'est pas couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti.

## 2. Conditions de la consultation

---

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 – Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

### 2.3 – Variantes

La réponse à l'offre de base est obligatoire.

**Variantes Chiffrage facultative** Le candidat est invité à présenter une variante (non obligatoire) reposant sur une architecture de sonorisation utilisant le protocole IP pour le transport et la gestion des flux audio.

## 3. Conditions relatives au contrat

---

### 3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

La durée du marché débute à la date de notification du marché jusqu'à la mise en service du système de sonorisation extérieure.

La date prévue de mise en service opérationnelle est le samedi 5 décembre 2026.

### **3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles**

Aucune tâche n'est considérée comme essentielle en application des dispositions de l'article L.2193-3 du code.

### **3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les prix sont fermes conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr> N° identifiant :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **4. Contenu du dossier de consultation**

---

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) - offre de base/ variante
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) – offre de base/variante
- Le document de présentation de la candidature

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## **5. Présentation des candidatures et des offres**

---

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

**Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou tout document équivalent.**

### **5.1 - Documents à produire**

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

### 5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

- Concernant la situation juridique de l'entreprise :
  - N° unique d'identification
  - Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.
- Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
  - Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.
  -
- Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
  - Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
  - Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
  - Une liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire) ;
  -

A défaut, le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par tout moyen.

Le candidat peut utiliser le document de présentation de la candidature transmis dans le dossier afin de justifier de sa capacité technique, professionnelle et financière.

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                                                                  | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Déclaration du candidat (DC1)</b>                                      | Lettre de candidature <b>datée et signée</b> (DC1 disponible sur <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat</a> )                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Lettre de candidature (DC2)</b>                                        | Déclaration du candidat <b>datée et signée</b> (DC2 disponible sur <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat</a> )                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Moyens humains/techniques-<br/>Qualifications<br/>professionnelles</b> | La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)<br><br>Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;<br><br>Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc |

| Document                                                          | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Références</b>                                                 | Liste des principaux services et principales prestations effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique |
| <b>Présentation de la candidature transmis dans le DCE</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Attestations d'assurances</b>                                  | Valide au moment de l'attribution                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>N° unique d'identification</b>                                 | SIREN                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Pouvoir</b>                                                    | Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise                                                                                                                                                                                        |
| <b>Attestations fiscales et sociales à jour (si attributaire)</b> | Attestation fiscale : Valide pour l'année en cours<br>Attestation sociale : Datée de moins de six (6) mois lors de l'attribution                                                                                                                    |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus du DC4 :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Dans le cadre de la collecte des pièces administratives justifiant de la régularité sociale et fiscale du candidat, la Ville de Lorient met à votre disposition la plateforme en ligne « e-Attestations » afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation de cette plateforme est gratuite et vous permettra d'y déposer régulièrement vos attestations en toute sécurité et confidentialité, à l'adresse suivante :

**<http://www.e-attestations.fr>**

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée après l'analyse des offres et avant l'attribution du marché.

### **5.1.2 Pièces de l'offre**

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (DPGF) en version EXCEL ou libre office.

| Documents de l'offre                                  |
|-------------------------------------------------------|
| L'acte d'engagement (AE)                              |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) |
| La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) |

Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant notamment :

- Pertinence du dimensionnement et performances de la solution
- Qualité, exploitation et pérennité de la solution
- Méthodologie de réalisation et intégration au site urbain
- Performances environnementales de la solution (sobriété énergétique des équipements, durabilité et réparabilité, éventuelles possibilités de reprise et de valorisation en fin de vie ainsi que la limitation des déchets et emballages)

## 6. Conditions d'envoi des plis

---

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

[www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Mairie de Lorient  
2, Boulevard du Général Leclerc  
CS 30010  
56315 Lorient Cedex.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

**Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature.**  
**Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure.**  
**La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.**

## 7. Analyse des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

#### Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre hors délai         | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.                                                                                                                                                                                                                                |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée       | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Offre irrégulière        | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.                                                                                                |
| Offre inacceptable       | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.                                                                                                                                                                                                                                                          |

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                           | Pondération |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique                                                 | 40 %        |
| 1.1 - Pertinence du dimensionnement et performances de la solution | 15 %        |
| 1.2 - Qualité, exploitation et pérennité de la solution            | 10 %        |
| 1.3 - Méthodologie de réalisation et intégration au site urbain    | 10%         |
| 1.4 - Performances environnementales de la solution                | 5%          |
| 2-Prix des prestations                                             | 60 %        |

#### Notation des offres :

Pour le critère prix des prestations :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DPGF, selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 60$$

Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments du cadre de réponse / du mémoire technique. Les sous critères seront notés sur 5 : 0 = pas d'information, 1 = mauvais, 2 = très moyen, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon.

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans la DPGF.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 – Négociation éventuelle**

La Ville de Lorient attend des candidats la meilleure proposition au stade du dépôt de l'offre. Cependant, une négociation pourra être organisée si nécessaire.

**Après une 1ère analyse des offres sur la base des critères précités et des mémoires techniques, la totalité des candidats ou les 3 candidats classés en tête de l'analyse des offres seront invités à présenter leur offre à la ville de Lorient.**

Durant cette audition, il pourra être procédé avec ces soumissionnaires, à des ajustements techniques et financiers. Ces éventuelles adaptations constitueront l'offre définitive sur la base de laquelle sera établi le classement final des offres.

A titre indicatif, **les auditions devraient avoir lieu première quinzaine d'octobre 2026.**

Ces négociations pourront porter sur toutes les caractéristiques des offres et notamment sur le prix, les délais ou la qualité technique des fournitures, services ou travaux demandés. La collectivité se laisse également la possibilité de régulariser une offre irrégulière dans ce cadre. Les négociations auront lieu dans de strictes conditions de transparence et d'égalité. Il appartient au représentant du pouvoir adjudicateur d'inviter tous les candidats ayant remis une offre ou uniquement les trois candidats les mieux classés suite à une première analyse des offres. Les négociations pourront avoir lieu par écrit ou donner lieu à des entretiens individuels. Les convocations aux réunions de négociation se feront par courrier et seront expédiées via la plateforme Megalisbretagne.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation/audition.

## **8. Renseignements complémentaires**

---

### **8.1 - Points de contact**

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique  
Tél : 02 97 02 22 64  
achats@lorient.bzh

Assistance technique sur la plateforme :

Mégalis  
Assistance : **02.23.48.04.54**

## **8.2 - Voies de recours**

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.

---